

2
(N^o 317.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Modification au règlement de la Chambre des Représentants.

J'ai l'honneur de proposer le changement suivant à l'article 56 du règlement de la Chambre des Représentants :

- » La Chambre forme dans son sein, pour le cours de chaque session, *trois*
- » commissions permanentes, savoir :
- » Une commission des finances et des comptes ;
- » Une commission de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ;
- » *Une commission des travaux publics.* »

B^{on} OSY.
